

**IMP ACT**



CHARTRE  
D'INVESTISSEMENT DURABLE



**BONHÔTE**  
BANQUIERS DEPUIS 1815







# Introduction

La **Banque Bonhôte & Cie SA**, fondée en 1815 à Neuchâtel, bénéficie du dynamisme d'une équipe soudée, motivée et des plus responsables puisque directement associée à l'avenir de la Banque par sa participation au capital.

**Des valeurs communes** unissent les dirigeants de cette institution historique ; entre autres, l'honnêteté, le sens des responsabilités et une vision stratégique orientée à long terme.

**La collégialité** des prises de décisions permet de faire émerger des **idées nouvelles** et offre également la garantie de la **modération** et du **pragmatisme** lors de choix stratégiques.

# Sommaire

|           |   |
|-----------|---|
| page 3    | <b>Sensibilité et engagement pour la durabilité</b>                     |
| page 5    | <b>Philosophie générale</b>   |
| page 7    | <b>Principes d'investissement</b>                                       |
| page 7    | <b>Portée de la charte</b>  |
| pages 8-9 | <b>Spécificités des segments considérés de l'investissement durable</b> |
| page 11   | <b>Lexique</b>  |
| page 13   | <b>Nos partenaires</b>  |



«Notre statut d'indépendant nous permet, hors de tout conflit d'intérêts, de rechercher et d'appliquer les meilleurs thèmes d'investissement pour nos clients.»

**Yves de Montmollin**, directeur général

# Sensibilité et engagement pour la durabilité

---

Soucieuse de répondre à une demande croissante de sa clientèle, la Direction de la banque a décidé d'établir une charte d'entreprise et de s'engager formellement dans la voie de la finance durable et de l'investissement responsable.

---

**Engagement** Cet engagement est incorporé dans les portefeuilles durables et les véhicules de placement, traduisant ainsi les valeurs et les principes de la banque.

Il reflète la volonté d'offrir une solution d'investissement pragmatique et performante, qui permette de saisir les opportunités liées aux enjeux du développement durable.

**Charte d'investissement durable** Celle-ci définit les principes qui sont intégrés dans la construction du portefeuille des mandats gérés par la banque.

Cette démarche dynamique s'inscrit dans une logique de rendement et ne doit pas prêter la performance financière.



«Proche de nos clients, à l'écoute de leurs valeurs et résolument ancrés dans une modernité responsable et durable.»

**Robin Richard**, responsable de la clientèle

# Philosophie générale

---

Intègre et responsable, la banque Bonhôte assure une cohérence entre ses valeurs et ses investissements au travers de sa Charte d'investissement responsable.

---

## **Charte d'investissement durable**

La charte décrit les principes et les règles guidant les décisions d'investissement, tant pour les mandats discrétionnaires avec une orientation traditionnelle que ceux dédiés à l'investissement durable. La banque dispose d'une offre spécifiquement dédiée à l'investissement durable sous l'appellation de «Bonhôte Impact».

## **Principes**

La banque Bonhôte envisage l'investissement responsable dans le respect des principes suivants :

- Assurer une double responsabilité, celle fiduciaire garante d'une performance financière adéquate, et celle sociétale qui s'inscrit dans un engagement pour la communauté locale et pour le développement durable.
- Favoriser une vision de long terme, tant dans la philosophie d'investissement que dans les relations avec nos clients.
- Maintenir un esprit dynamique et flexible liant bon sens et pragmatisme.



«Des valeurs au service d'une performance durable.»

**Jean-Paul Jeckelmann**, directeur des investissements



# Principes d'investissement

---

La banque Bonhôte intègre les principes d'investissement ESG (Environnement/Social/Gouvernance) dans son processus d'investissement.

---

## Principes d'investissement

- Ne pas privilégier la recherche d'impact environnemental et/ou social au détriment de la rentabilité financière
- Favoriser la prise en compte des facteurs ESG car elle permet de saisir des opportunités liées aux enjeux du développement durable
- Favoriser les entreprises qui respectent les normes internationales régissant les enjeux sociaux et environnementaux
- Privilégier une sensibilité sociétale (respect de l'humain et éthique des affaires)

## Exclusions

Certains secteurs à controverse sont exclus, mais dans un esprit pragmatique :

- Armement: armes conventionnelles comprises
- Bombes à sous-munition et à fragmentation
- Pornographie: médias - presse
- Violation des droits fondamentaux humains
- Tabac

## Portée de la Charte

Cette Charte s'applique à tous les mandats discrétionnaires de la banque.

Pour les investisseurs avec les plus hautes exigences en termes d'investissement responsable, le programme Bonhôte Impact propose des solutions en mandat et en fonds de placement.

# Spécificités de l'investissement durable

**1. Exclusions éthiques** Dans la mesure du possible, la banque souhaite limiter son exposition à des sociétés et des activités controversées non-conformes à ses valeurs et à sa vision d'une économie durable. Exclusions pour les activités suivantes telles que :

- L'armement,
- Les bombes à fragmentation,
- La pornographie ou des controverses graves
- Tabac
- La violation des droits humains.

**2. Normes ESG**

a. **Environnement** : s'assurer de la prise en compte et de la préservation de l'environnement dans la stratégie de l'entreprise – selon la nature de l'industrie et de ses activités, détermination globale et maîtrise des impacts (air, eau, sol), éco-efficience des processus de production, mesures de précaution en place, innovation des produits, anticipation et réduction des émissions polluantes, évaluation du système de management, qualité de l'information et des indicateurs fournis.

b. **Social** : s'assurer de la prise en compte et d'une gestion opportune des parties prenantes sociales :

- Collectivité – code de conduite des affaires, respect des droits de l'homme et des conventions internationales en matière de droits fondamentaux, engagement pour la collectivité, politique philanthropique, etc.
- Clients – promotion de la qualité et de la sécurité des produits. Mise en place d'outils favorisant les meilleures pratiques dans le domaine. Respect des consommateurs et des règles de fonctionnement du marché. Absence de comportement ayant pour effet d'entraver le bon fonctionnement du marché et de pratiques anticoncurrentielles.

- Employés – définition et mise en œuvre d'une politique de gestion des ressources humaines sur le long terme, qui intègre les aspects de formation, gestion équilibrée de la vie professionnelle et de la vie familiale, les mécanismes d'intéressement aux résultats financiers et non-financiers de l'entreprise ainsi que les outils de suivi des aspirations des collaborateurs. Mise en place des dispositifs permettant d'améliorer la qualité et la sécurité des conditions générales de travail.
  - Fournisseurs – assurer le respect de normes de qualité, traçabilité et d'éthique des affaires auprès des fournisseurs. Promotion d'actions visant à mettre en place des relations de coopération avec les fournisseurs et sous-traitants.
- c. **Gouvernance** : une bonne gouvernance contribue à la stabilité des marchés et à la réduction des risques des investissements. Vérifier l'application des principes de bonne gouvernance d'entreprise, à savoir : traitement égalitaire des actionnaires, l'indépendance du conseil d'administration et l'équilibre des pouvoirs entre conseil d'administration et organe exécutif, transparence sur l'activité et la situation financière, efficacité de l'audit et des mécanismes de contrôle, mode de rémunération des dirigeants et administrateurs, traçabilité des décisions.

**3. Investissement d'impact** La banque est sensible à cette nouvelle forme d'investissement centré sur des entreprises ou des projets offrant un double bénéfice à long terme : un rendement financier et un impact social et/ou environnemental positif et mesurable.

La banque s'est donc dotée de véhicules d'investissement dédiés à cette thématique. Elle valorisera l'investissement thématique ou d'entrepreneuriat social uniquement si les solutions répondent à ses exigences financières. Elle pourra alors choisir des fonds de placement qui investissent dans des entreprises, cotées ou non cotées, dont les produits ou services apportent des réponses concrètes aux enjeux du développement durable.

**4. Engagement actionnarial** La banque reconnaît le rôle positif de l'engagement actionnarial qui encourage le déploiement de bonnes pratiques et promeut les meilleurs standards environnementaux et sociaux au sein des entreprises.

Toutefois cette démarche est intensive en ressources, en expertise et en temps ; il est donc important pour la banque d'établir son champ d'action. Elle n'envisage pas, dans l'immédiat, d'exercer ses droits de vote de manière directe et systématique pour l'ensemble de ses investissements.

En revanche, la banque valorisera les fonds durables qui incluent l'exercice des droits de vote et/ou qui établissent un dialogue avec les entreprises, afin de promouvoir des pratiques conformes au développement durable.





«Notre offre en investissement responsable allie éthique et  
investissement.»

**Julien Stähli**, responsable de la gestion discrétionnaire

# Lexique

---

Nous avons défini plus précisément quelques-uns des termes les plus utilisés dans le contexte de l'économie durable et de l'investissement d'impact.

---

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| <b>Intégration ESG</b>         | Prise en compte des aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance dans le processus d'analyse et de gestion   |
| <b>Investissement d'impact</b> | Investissements centrés sur des entreprises ou des projets offrant un double bénéfice à long terme: du rendement financier et un impact social et/ou environnemental positif et mesurable |
| <b>Activisme</b>               | Investissements incluant l'exercice des droits de vote et/ou un dialogue avec la direction des entreprises sur les aspects ESG  |
| <b>Exclusions éthiques</b>     | Investissements excluant des sociétés en raison de leur secteur d'activité ou de leur exposition à des controverses majeures  |
| <b>Sensibilité sociale</b>     | Investissements permettant de soutenir des projets/entreprises répondant aux défis sociaux.   |







## Nos partenaires



### Conser Invest SA

Membre

100% dédiée à l'investissement durable, Conser Invest SA a développé des solutions ESG digitales innovantes pour mesurer et améliorer l'impact et la durabilité de portefeuilles ou de fonds.



### Swiss Sustainable Finance

Membre fondateur

L'objectif de Swiss Sustainable Finance (SSF) est de renforcer la position de la Suisse sur le marché mondial de la finance durable. Ses membres et partenaires du réseau comprennent des prestataires de services financiers, des investisseurs institutionnels, des universités et des écoles de commerce, des entités du secteur public et d'autres organisations intéressées.



### Sustainable Finance Geneva

Partenaire

Sustainable Finance Geneva (SFG) est une association de professionnels de l'investissement qui a pour objectifs la sensibilisation des acteurs financiers aux solutions d'investissement responsable ainsi que le positionnement de Genève comme le centre d'innovation dans la finance durable.



### Areuse

L'électricité d'origine renouvelable (eau et soleil en particulier) constitue l'axe de développement central du fournisseur d'énergies Viteos SA, qui a mis au cœur de ses préoccupations l'optimisation de sa production, de sa distribution et de sa consommation, autrement dit une utilisation plus rationnelle et économique des énergies.



BANQUE BONHÔTE & CIE SA  
[www.bonhote.ch](http://www.bonhote.ch)